République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-25DCC050326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES ABERS	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 5 mars 2026	N° 25dcc050326

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 5 mars 2026, à 17h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Marcel LE FLOC'H (jusqu'à son arrivée), Marie Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Danielle FAVE donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Nadine ABJEAN, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Annick LE GUEN, Ludovic MORIN, Alain FLOUR,

Convention de partenariat triennale entre la Communauté de communes du Pays des Abers et l'association Horizons – Soutien à l'organisation de l'évènement « Festival Horizon »

Depuis 2016, la Communauté de communes du Pays des Abers mène une politique structurée de soutien aux associations locales contribuant à la promotion, à l'animation et à l'attractivité du territoire, dans une logique d'intérêt général, d'accessibilité au plus grand nombre et de bonne gestion des deniers publics. Cette politique s'appuie sur un règlement d'attribution des subventions garantissant la transparence, l'équité de traitement des demandes et le suivi de l'utilisation des aides communautaires.

De son côté, l'association Horizons Productions créée en 2018 œuvre à la diffusion des expressions artistiques alternatives contemporaines à travers une approche festive, engagée et profondément ancrée dans les valeurs du faire ensemble, de l'artisanat, du « do it yourself » et de l'ouverture culturelle. Depuis huit ans, elle organise le Horizons Open Sea Festival, rendez-vous culturel majeur du mois de juin sur le port de l'Aber Wrac'h, site littoral emblématique du Pays des Abers.

Après des éditions 2023 et 2024 ayant chacune rassemblé 5 000 festivaliers, le festival atteint aujourd'hui une maturité organisationnelle, artistique et territoriale. La huitième édition, prévue du 6 au 8 juin 2025, s'inscrit dans une logique de pérennisation, de consolidation des acquis et de renforcement de son impact culturel, social et environnemental.

Un projet culturel et sociétal structurant

Le Horizons Open Sea Festival est portée par une organisation 100 % bénévole, le projet repose sur l'implication de 62 membres actifs et près de 250 bénévoles, garantissant une gouvernance collective, locale et durable.

Des valeurs fortes au service de l'intérêt général

- Accessibilité et inclusion : Le festival défend une culture accessible à toutes et tous : tarifs volontairement abordables (pass 2 jours < 40 €), journée du dimanche gratuite, dispositifs

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-25DCC050326-DE

renforcés pour l'accueil des personnes en situation de handicap, attention portée à la parité et à la diversité dans la programmation comme dans l'organisation.

- Prévention, sécurité et bien-être du public : un dispositif complet de réduction des risques est déployé (stand prévention, prévention mobile, gestion responsable du son, dispositif « Merci Sam », partenariat avec les services de l'État).
- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) : Horizons Open Sea Festival fait de la prévention et de la prise en charge des VSS une priorité, avec un protocole dédié, des équipes formées, une safe zone, et la présence d'associations spécialisées telles que Nous Toutes Brest, en lien avec le Collectif des Festivals.
- Engagement environnemental exemplaire : indissociable de son implantation littorale, le festival déploie une politique environnementale ambitieuse : réduction de l'empreinte carbone, gestion responsable des déchets, circuits courts, alimentation durable, suppression des plastiques à usage unique, actions de sensibilisation auprès des jeunes (collèges, écoles), et mise en conformité avec la loi AGEC dès 2025.

Un évènement ancré sur le territoire du Pays des Abers

Le Horizons Open Sea Festival contribue activement à la valorisation du patrimoine naturel, culturel et économique du Pays des Abers. Il constitue une porte d'entrée touristique pour le territoire, tout en s'appuyant sur un solide réseau de partenaires locaux : commerçants, artisans, producteurs, prestataires, artistes, structures culturelles et associatives.

Le festival soutient activement la scène artistique bretonne, conçue comme un vivier de talents émergents, tout en favorisant les échanges avec des artistes nationaux et internationaux. Cette dynamique renforce le rayonnement culturel du territoire à l'échelle régionale et nationale.
La mise en place d'une convention de partenariat pluriannuelle sur 4 ans avec le Pays des Abers permettrait de sécuriser, structurer et accompagner durablement ce projet fédérateur, au service des habitants et du territoire.

La communauté de communes du Pays des Abers soutient depuis de nombreuses années le festival Horizons. Afin de sécuriser les engagements réciproques de la communauté de communes et de l'association, mais aussi de favoriser la pérennité et le développement qualitatif de cet évènement, il est proposé de conclure une convention de partenariat pluriannuelle.

Cette convention d'une durée de 4 ans (2026-2029) propose un soutien financier de 3 000€ par an. Le projet de convention joint en annexe précise les modalités de soutien financier, matériel et logistique apporté par la Communauté de communes, ainsi que le cadre des engagements réciproques des parties. Elle encadre les obligations de l'association en matière de gestion financière et de bonne utilisation des fonds publics, de valorisation du soutien communautaire à travers ses actions de communication, et de respect de l'ensemble des réglementations applicables à l'organisation d'évènements. Elle intègre également des engagements en matière de gestion des déchets et de protection de l'environnement, en cohérence avec les politiques communautaires en faveur du développement durable et de l'économie circulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver cette proposition de dispositif partenarial selon les termes exposés et le projet de convention joint en annexe et autorise le Président à la signer.

Fait et délibéré à Plabennec
le 11 mars 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

